

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 26 juin 2025**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 159 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Christian DELAVET - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Danièle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Alain ROUSSET - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Paul SABATINO - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Ulrike WIRMINGHAUS - Ali YATSOU.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS représentée par Gerard GAZAY - Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Gérard AZIBI représenté par Doudja BOUKRINE - Mireille BALLETTI représentée par Emilie CANNONE - Marion BAREILLE représentée par Solange BIAGGI - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Roland GIBERTI - Nasser BENMARNIA représentée par Eric SEMERDJIAN - Julien BERTEI représenté par Denis ROSSI - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Sarah BOUALEM représentée par Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Linda BOUCHICHA représentée par Laurent BELSOLA - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Sandrine MAUREL - Martin CARVALHO représenté

par Mireille BENEDETTI - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Marie-Ange CONTE représentée par Chantal GARCIA - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Marc DEL GRAZIA représenté par Bernard DEFLESSELLES - Vincent DESVIGNES représenté par Frédéric GUINIERI - Sylvaine DI CARO représentée par Kayané BIANCO - Eric GARCIN représenté par Romain BUCHAUT - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Samia GHALI représentée par Roland CAZZOLA - Frédéric GIBELOT représenté par Jean-Jacques COULOMB - Magali GIOVANNANGELI représentée par Gérard FRAU - Patrick GRIMALDI représenté par Claudie MORA - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Sophie JOISSAINS représentée par Stéphanie BRAISE - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Marie MARTINOD - Michel LAN représenté par Véronique MIQUELLY - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Gisèle LELOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Pierre LEMERY représenté par Cédric JOUVE - Jessie LINTON représentée par Marie BATOUX - Remi MARCENGO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Régis MARTIN représenté par Vincent LANGUILLE - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOU - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Olivia FORTIN - Yves MORAINÉ représenté par Catherine PILA - Pascale MORBELLI représentée par Daniel AMAR - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par David GALTIER - Anne-Laurence PETEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Bernard RAMOND représenté par Jean-François CORNO - Maryse RODDE représentée par Hatab JELASSI - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - Michèle RUBIROLA représentée par Christine JUSTE - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par Corinne BIRGIN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Marc FERAUD - Yves WIGT représenté par Guy BARRET - David YTIER représenté par Pascal MONTECOT - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Francis TAULAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI - Jacques BOUDON - Romain BRUMENT - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHÉL - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Jean-Christophe GRUVEL - Sébastien JIBRAYEL - Éric LE DISSES - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - Claude PICCIRILLO - Stéphane RAVIER - Lionel ROYER-PERREAUT - Marie-France SOURD GULINO - Françoise TERME - Jean-Louis VINCENT.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Jean-Yves SAYAG représenté à 16h00 par Didier KHELFA - Jean-Marc COPPOLA représenté à 16h00 par Audrey GARINO - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h15 par Christian AMIRATY - Pierre HUGUET représenté à 16h30 par Laure ROVERA - Philippe KLEIN représenté à 16h35 par Frédéric VIGOUROUX - Francis CARPENTIER représenté à 16h43 par Vincent GOYET.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Aïcha SIF à 15h00 - Anne VIAL à 15h30 - Robert DAGORNE à 15h30 - Danielle MILON à 15h53 - Gaby CHARROUX à 15h53 - Gérard FRAU à 16h05 - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 16h05 - René RAIMONDI à 16h15 - Lisette NARDUCCI à 16h15 - Christian PELLICANI à 16h15 - Philippe PIGNON à 16h30 - Ulrike WIRMINGHAUS à 16h33 - José MORALES à 16h33 - Philippe KLEIN à 16h35 - Yves MESNARD à 16h40 - Bernard DEFLESSELLES à 16h41.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**MOB-008-18187/25/CM**

**■ Approbation de l'avenant 6 à la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public "Aix en Bus" 134113**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

En application de l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Métropole Aix Marseille-Provence exerce de plein droit, en lieu et place des communes situées sur son territoire, la compétence en matière d'organisation de la Mobilité et est à ce titre Autorité organisatrice de la Mobilité Durable sur son ressort territorial.

Dans ce cadre, la Métropole a renouvelé la convention de délégation de service public pour l'exploitation de tous les services de transport de voyageurs du réseau Aix en bus. La délégation dont le démarrage effectif a été fixé au 4 novembre 2019 a été signée le 27 juin 2019. D'une durée ferme de neuf ans, prorogeable d'une année supplémentaire, la gestion déléguée du réseau de transports publics urbains "AIX EN BUS" a été confiée à la société KEOLIS SA.

Ce choix a été approuvé par délibération du Conseil Métropolitain du 16 Mai 2019. Conformément à l'article 8 de la Concession, une société ad hoc, la Société Keolis Pays d'Aix a été dédiée à l'exécution de la DSP dite la « Concession ».

Le présent avenant 6 après avis favorable de la Commission Concession de la Métropole a pour objet de :

- Acter du passage à l'Open Payment métropolitain.
- Adapter l'offre de transport.
- Acter de l'évolution des investissements.
- Traiter des modifications contractuelles.

I – Passage à l'Open Payment métropolitain :

Afin d'offrir une solution commune et mutualisée à l'échelle du territoire, la collectivité a développé son propre système Open Payment, actuellement déployé sur les autres réseaux métropolitains. Le 1er septembre 2025 le réseau Aix-en-Bus sera à son tour équipé de ce système.

La mise en place de l'Open Paiement Métropolitain nécessite le retrait de la solution d'Open Payment déployée en 2020 par le délégataire. Ce retrait génère une restitution sur la Contribution Forfaitaire de 28 430 € HT sur l'exercice 2025 (valeur avril 2018) et de 382 201 € HT sur la durée de la totalité de la Convention.

II - Adaptation et optimisation de l'offre de transport :

Les articles 2.1, 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5 mettent en œuvre le principe de mutabilité du service public et tire les conséquences de l'ajustement de l'offre de transport aux besoins des usagers.

In fine, l'offre de transport ajustée génère une plus-value de 490 669 € HT sur la durée du contrat, soit 140 191 € HT par an en moyenne.

III - Evolution des investissements :

L'article 3.1 acte dans un objectif de rentabilité et d'optimisation de l'utilisation de la flotte scolaire, que le renouvellement des cars prévu à l'annexe 19 ne sera pas opéré.

En compensation, le Délégué restitue pour chaque véhicule l'écart entre le nouveau loyer qu'il devrait porter en cas de nouvel investissement et le montant contractuel défini par le BP, soit une restitution totale de 160 667 € en € HT valeur 2018, soit 45 905 € par an en moyenne.

L'article 3.2 acte du remplacement du bus électrique n°341 détruit dans le cadre d'un accident. Ce remplacement est à la charge du délégataire.

L'article 3.3 acte de l'évolution du PPI avec l'installation d'un sanitaire supplémentaire suite au prolongement de la ligne 6.

#### IV - Modifications contractuelles :

L'article 4.1 acte de la vente de 2 véhicules par le délégataire pour le compte de la Métropole pour un montant de 11 585 € HT.

L'article 4.2 acte de services complémentaires pour les parcs relais Hauts de Brunet et Plan d'Aillane (vente d'abonnements, débroussaillage et gardiennage).

Cette mesure génère une plus-value de 69 879 € HT sur la durée du contrat, soit 19 965 € HT par an en moyenne.

#### V – Résumé des impacts financiers

Le bilan financier de l'avenant sur 2019-2028 s'élève à : Une hausse du coût contractuel de 17 680 € HT, pour une hausse des compensations tarifaires de 72 760 € et une baisse de la Contribution Forfaire de 55 080 € qui se décompose ainsi :

- Une baisse de 382 201 € liée au passage à l'Open Payment Métropolitain.
- Une hausse de 417 909 € liée aux évolutions de l'offre.
- Une baisse de 160 667 € liée au non renouvellement des autocars scolaires.
- Une hausse de 69 879 € liée à des services complémentaires sur les P+R.

Hors coût contractuel : une rétrocession de 11 585 € HT par le Délégué à la Métropole au titre de la vente de véhicules

L'avenant 6 génère une variation de -0,03% du chiffre d'affaires de la Concession pour la partie ne relevant pas des clauses de réexamen et hors Indemnités Covid 2020 et 2021, soit - 137 768 €.

Si l'on intègre l'ensemble des modifications (y compris celles relevant d'une clause de réexamen et des indemnités Covid 2020 et 2021), le chiffre d'affaires du contrat évolue de +0,04% à la hausse par rapport au contrat initial, soit + 154 664 €.

Les Avenants 1 à 6 génèrent une variation de + 0,24% du chiffre d'affaires de la Concession, soit +1 017 539 € pour la partie ne relevant pas des clauses de réexamen et hors Indemnités Covid 2020 et 2021.

Si l'on intègre l'ensemble des modifications (y compris celles relevant d'une clause de réexamen, des indemnités Covid 2020 et 2021 ainsi que la remise commerciale 2021), le chiffre d'affaires du contrat évolue de -1,37% par rapport au contrat initial, soit 5 773 246 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- L'avis de la commission concession.

### **Ouï le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est approuvé l'avenant 6 à la délégation de service public ci-annexé, pour l'exploitation du réseau de transport public "Aix en Bus" ci-annexé à la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transports urbains « Aix en Bus ».

#### **Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant 6 à la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public "Aix en Bus" et tout document y afférent.

#### **Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Transports de l'exercice 2025, en section de fonctionnement : chapitre 011, article budgétaire 611.

La recette correspondante sera constatée au budget annexe transport de l'exercice 2025 en section de fonctionnement : chapitre 77, nature 778.

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Entretien et exploiter les réseaux de transport » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7MPE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS